

Collège DSPEG

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION -
MENTIONS :**

- **Droits européens**
- **Droit international**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5^o et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 1^{ère} année de Master, Droit, Economie, Gestion

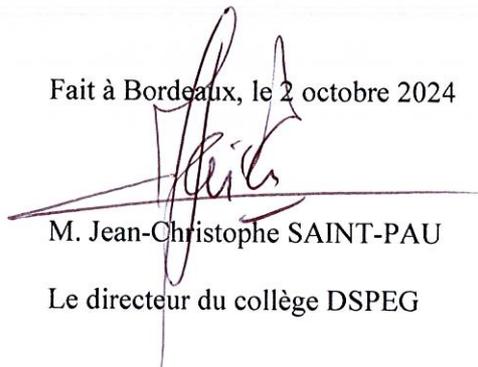
Mentions :

- Droits européens
- Droit international

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
<i>Président(e) du jury :</i>			
TRANCHANT	Baptiste	PR	Droit des investissements internationaux et européens (semestre 2)
<i>Membres du jury :</i>			
AUBRY CAILLAUD	Florence	MCF	Contentieux de l'Union Européenne (semestre 1)
FONGARO	Eric	PR	Droit international privé général (semestre 1)
<i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :</i>			
GRARD	Loïc	PR	Droit aérien (semestre 1) Droit de la concurrence (semestre 2)
PLATON	Sébastien	PR	European Union external relations law (semestre 2)
TOURNEPICHE	Anne-Marie	PR	Droit international économique (semestre 2)

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2024-2025

Fait à Bordeaux, le 2 octobre 2024



M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG